

BILAN DES AUDITS TECHNIQUES DES AASQA (2018 - 2020)

Eva Leoz-Garziandia

1. Avant l'audit :

- Présentation en CPS de mars 2019 du calendrier des audits jusqu'en 2022
- Définition des équipes d'audit lors de la réunion annuelle des auditeurs (20/01/2020) : Directrice du LCSQA responsable d'audit à chaque session
- Echange au préalable avec les AASQA à auditer pour identifier la période de l'année souhaitée
- Echange entre l'AASQA et l'équipe d'audit pour fixer la date : 1,5 jours d'audit depuis 2018
- Envoi du plan d'audit un mois avant l'audit et échange avec l'AASQA pour disposer de premiers documents permettant au LCSQA de préparer l'audit

2. Durant l'audit :**☞ Réunion d'ouverture en présence de tous les membres de l'AASQA et la DREAL/DEA/DRIEE éventuellement :**

- Présentation des membres de l'équipe d'audit
- Rappel des objectifs et du champ de l'audit
- Rappeler que les différents constats (PF, PA, E, EC) émis par les auditeurs durant l'audit seront ensuite présentés lors de la réunion de clôture
- Approbation ou ajustement du plan d'audit

☞ Réunion de clôture en présence de tous les membres de l'AASQA et la DREAL/DEA/DRIEE éventuellement :

- Bilan « à chaud » de l'audit
- Présentation (et discussion le cas échéant) des différents constats de l'audit
- Rappel du circuit de communication entre les auditeurs et les audités
 - ☞ J + 1 mois: envoi du fichier de suivi des écarts à l'AASQA (dans la semaine)
 - ☞ J + 2 mois: réponse de l'AASQA aux E et PA
 - ☞ J + 3 mois: positionnement du LCSQA et envoi du rapport final.
 - ☞ Envoi au Ministère pour visa puis à la DREAL/DEA/DRIEE

1. Document de suivi des Ecart et des Points d'Amélioration :

- Envoyé sous un mois
- L'AASQA doit proposer un plan d'action pour tous les écarts critiques, écarts et points d'amélioration identifiées par le LCSQA durant l'audit.
- Le LCSQA fait un retour à l'AASQA concernant le plan proposé

2. Rapport d'audit :

- Envoyé dans les trois mois au plus tard
- Retour de l'AASQA du rapport visé.
- Transmission au Ministère et à la DREAL/DEAL/DRIEE.

Rappel des constats de l'audit :

- **PF** : Élément du système de management selon lequel l'AASQA soit dépasse les exigences du référentiel d'audit, soit se distingue par une pratique, méthode ou technique performante. (Base de l'efficience)
- **PA** : constat unique ou très localisé d'un manque de disposition ou d'application des exigences du référentiel technique national, voie identifiée pour progresser
- **C/Oui/Non** : élément satisfaisant l'exigence du référentiel technique national / Oui l'AASQA est concernée par le sujet / Non l'AASQA n'est pas concernée par le sujet
- **E** : non satisfaction à des critères explicites ou implicites du référentiel technique national mais dont le résultat n'affecte pas ou n'est pas susceptible d'affecter directement et immédiatement la qualité requise conformément au référentiel technique national.
- **EC** : écart dont le résultat met en cause la fiabilité des résultats ou l'aptitude du système de management à maintenir le niveau de qualité requis conformément au référentiel technique national.

Démarrage du deuxième cycle des audits en 2018.

Contexte :

- Grille d'audit mise à jour suite à la publication de l'arrêté du 19 avril 2017 qui définit toutes les missions et obligations des AASQA, pour certaines non présentes dans la grille d'audit précédente
- Deuxième passage du LCSQA (AASQA désormais fusionnées)
- Invitation systématique des DREAL/DEA/DRIEE
- Durée plus longue (1,5 jours) et un chapitre de la grille/auditeur supplémentaire
- Vérification du traitement et de la mise en œuvre d'action(s) suite aux écarts et aux points d'amélioration (PA) identifiés lors de l'audit précédent avec les règles suivantes :
 - ❖ Les anciens écarts non soldés deviennent des écarts critiques
 - ❖ Les anciens PA non soldés deviennent des écarts
- Un deuxième passage permet d'aller plus loin lors de l'audit (toujours dans un objectif de d'amélioration continue).

2018 :

Airparif : 27-28 novembre 2018

Atmo Hauts de France (prévision) : 6 décembre 2018

Atmo Guyane : 10-11 décembre 2018

Madininair : 11-12 décembre 2018

Gwad'air : 13-14 décembre 2018

2019 :

Atmo Bourgogne Franche-Comté : 18-19 septembre 2019

Qualitair Corse : 17-18 octobre 2019

Atmo auvergne Rhône Alpes : 13-14 novembre 2019

Atmo Grand Est : 12-13 décembre 2019

2020 :

Atmo Réunion : 3 et 4 février 2020

Hawa Mayotte : 6 et 7 février 2020

👉 **Objectifs :**

- Faire une présentation globale des résultats des audits aux AASQA et au BQA
- Identifier les articles de l'arrêté qui posent le plus grand nombre de problèmes :
 - ✓ Quelles thématiques se dégagent ?
 - ✓ Quelle répartition entre type de constat : écart, écart critique, point d'amélioration ?
 - ✓ Quelle(s) solution (s) ?
 - ✓ Quelles marges de progrès ?

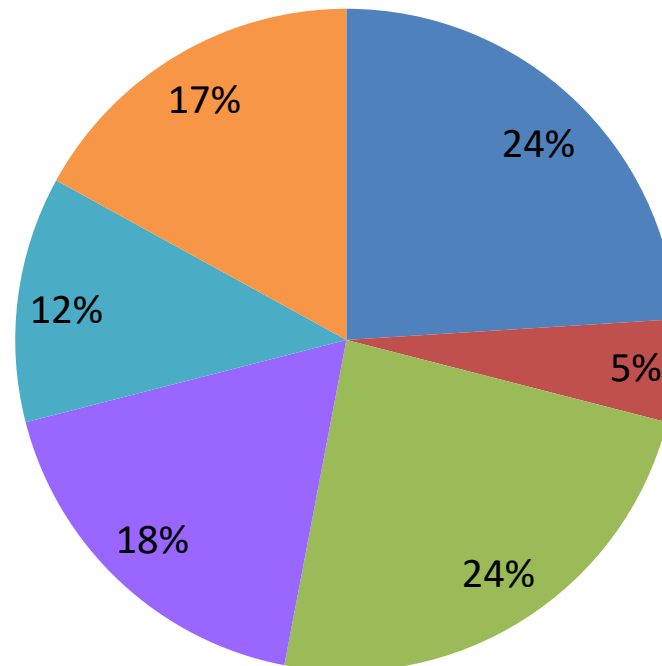
👉 **Exploitation des audits :**

- Présentation globale en termes de nombre de constats par rapport aux chapitres de la grille d'audit + comparaison par rapport au cycle précédent
- Bilan des constats par rapport aux chapitres de la grille et articles de l'arrêté
- Bilan par type de constat (écart, écart critique et point d'amélioration) par rapport aux articles de l'arrêté avec les sujets (mots clés) les plus concernés
- Bilan des articles de l'arrêté et nombre des constats avec un focus sur les articles les plus concernés
- Bilan général et perspectives

Bilan des constats (Ecart et Points d'amélioration) sur la période concernant les deux arrêtés :

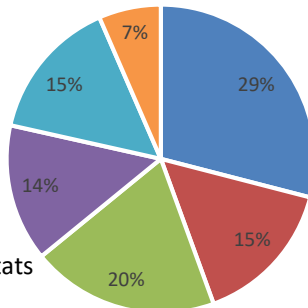
Total : 295 constats

- Ecart critiques : 22
- Ecart : 85
- Points d'amélioration : 188



- A.** Surveillance réglementaire et information du public
- B.** Organisation de l'AASQA pour la mise en œuvre de la surveillance
- C1.** Mesure des polluants réglementés par analyseurs automatiques
- C2.** Mesure des polluants réglementés par prélèvement à analyse différée
- D.** Emissions, modélisation, prévision, cartographie et statistiques réglementaires
- E.** Acquisition et transmission des données

2013-2017



Total : 446 constats
Ecart : 126
Points d'amélioration : 320

■ Paragraphe A

■ Paragraphe B

■ Paragraphe C1

■ Paragraphe C2

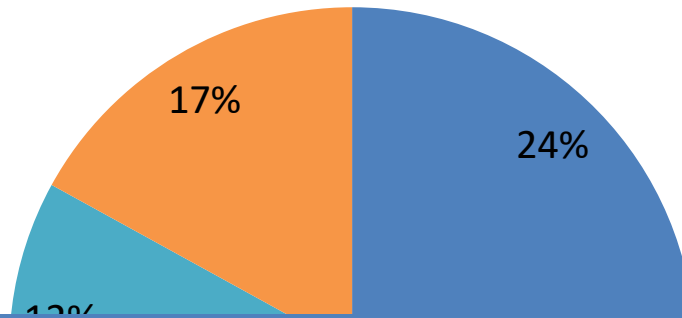
■ Paragraphe D

■ Paragraphe E

Bilan des constats (Ecart et Points d'amélioration) sur la période concernant les deux arrêtés :

Total : 295 constats

- Ecart critiques : 22
- Ecart : 85
- Points d'amélioration : 188



Résultats partiels car cycle non finalisé !!!

29 % de constats concernent la surveillance réglementaire et information du public et l'organisation de l'AASQA pour la mise en œuvre de la surveillance (44% au premier cycle)

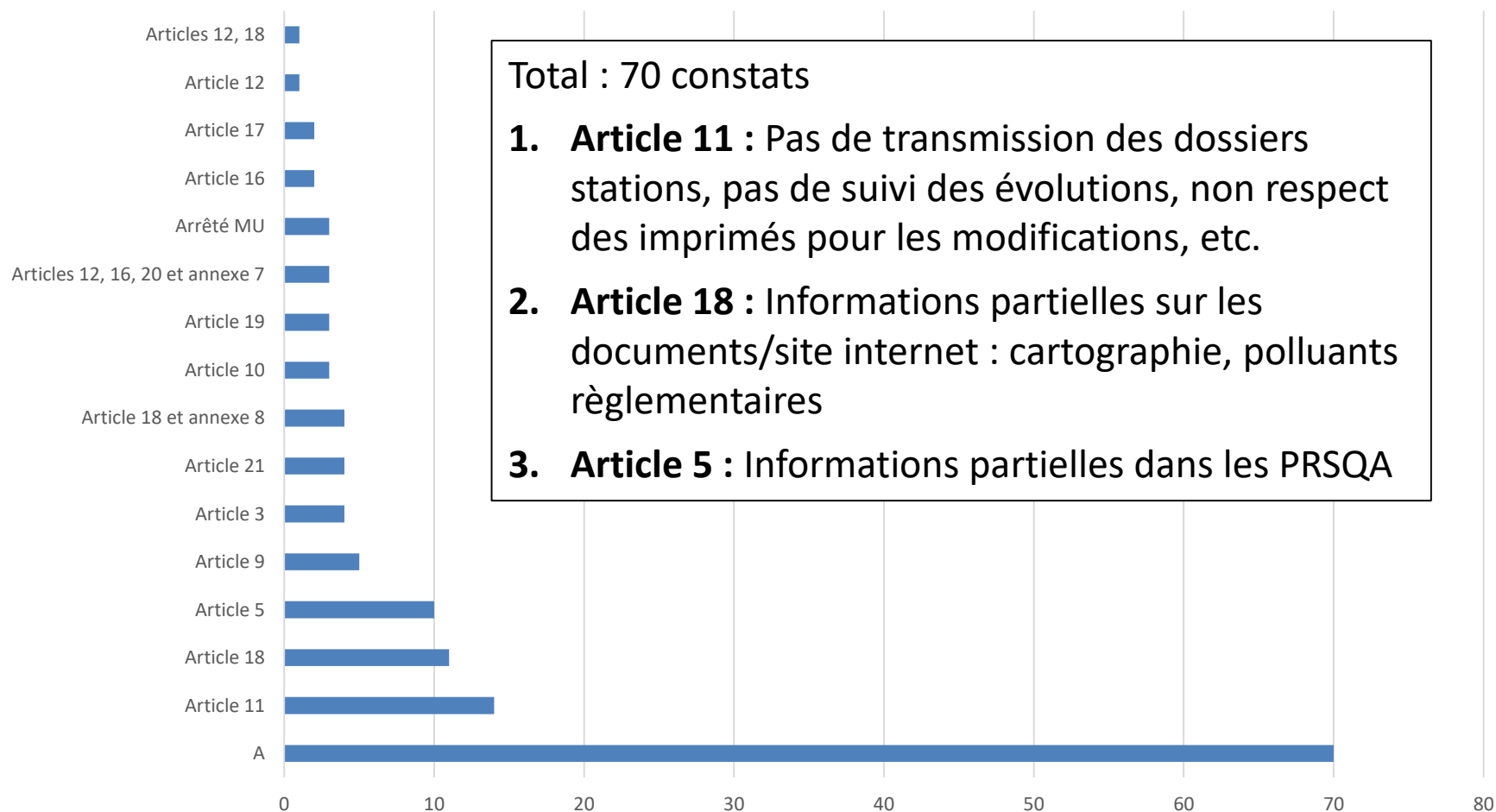
42 % de constats concernent la mesure des polluants réglementés (34% au premier cycle)

12 % de constats concernent la modélisation (stable)

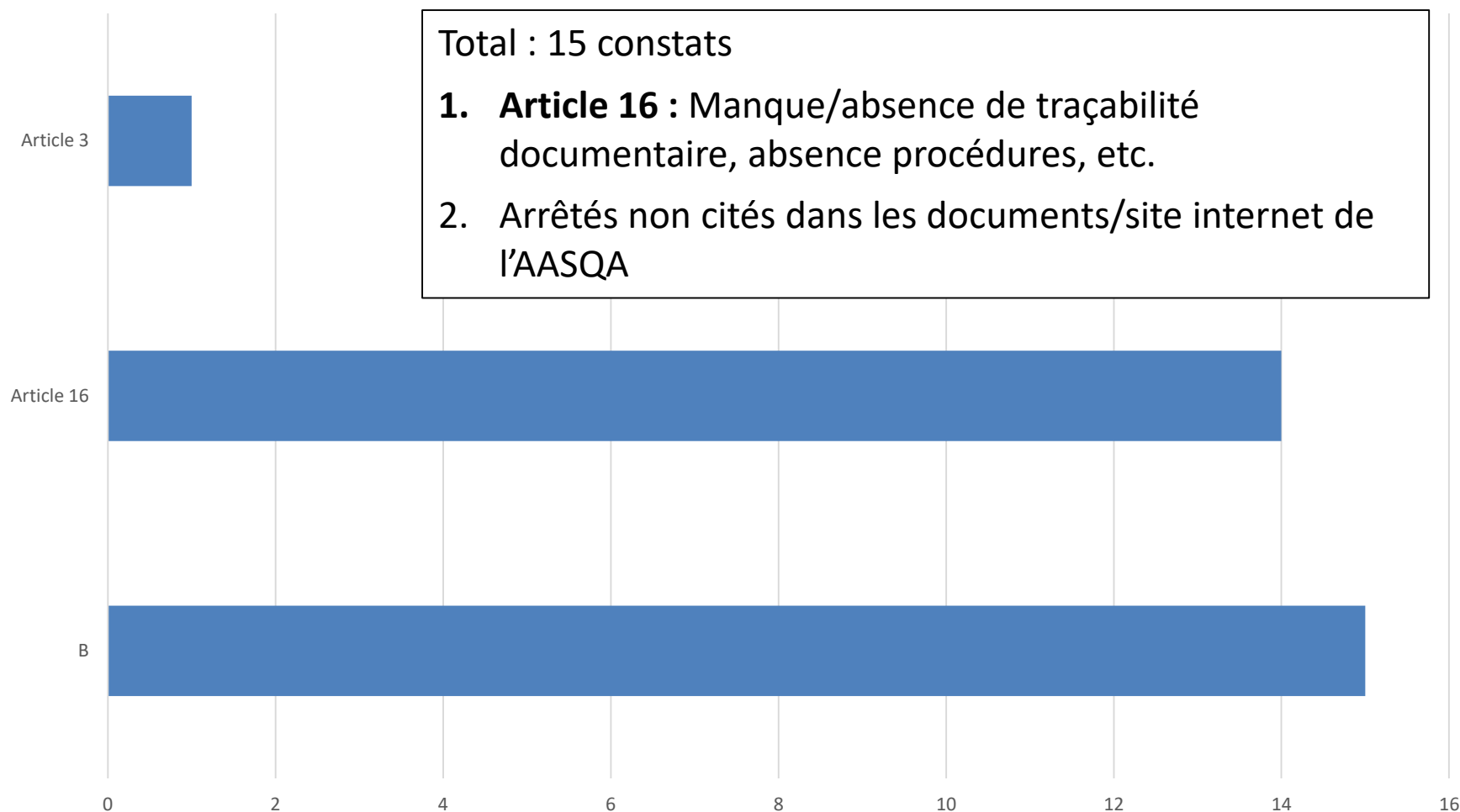
mais attention car 6 AASQA sur les 10 auditées ne mettaient pas en œuvre de modélisation !!!

17 % de constats concernent l'acquisition et la transmission des données (7% au premier cycle)

Bilan des constats dans le paragraphe A : Surveillance réglementaire et information du public (arrêté du 19 avril 2017 modifié)



Bilan des constats dans le paragraphe B : Organisation de l'AASQA pour la mise en œuvre de la surveillance (arrêté du 19 avril 2017 modifié)



Bilan des constats dans le paragraphe C1 : Mesure des polluants réglementés par analyseurs automatiques (arrêté du 19 avril 2017 modifié)

Total : 71 constats

1. Article 16 :

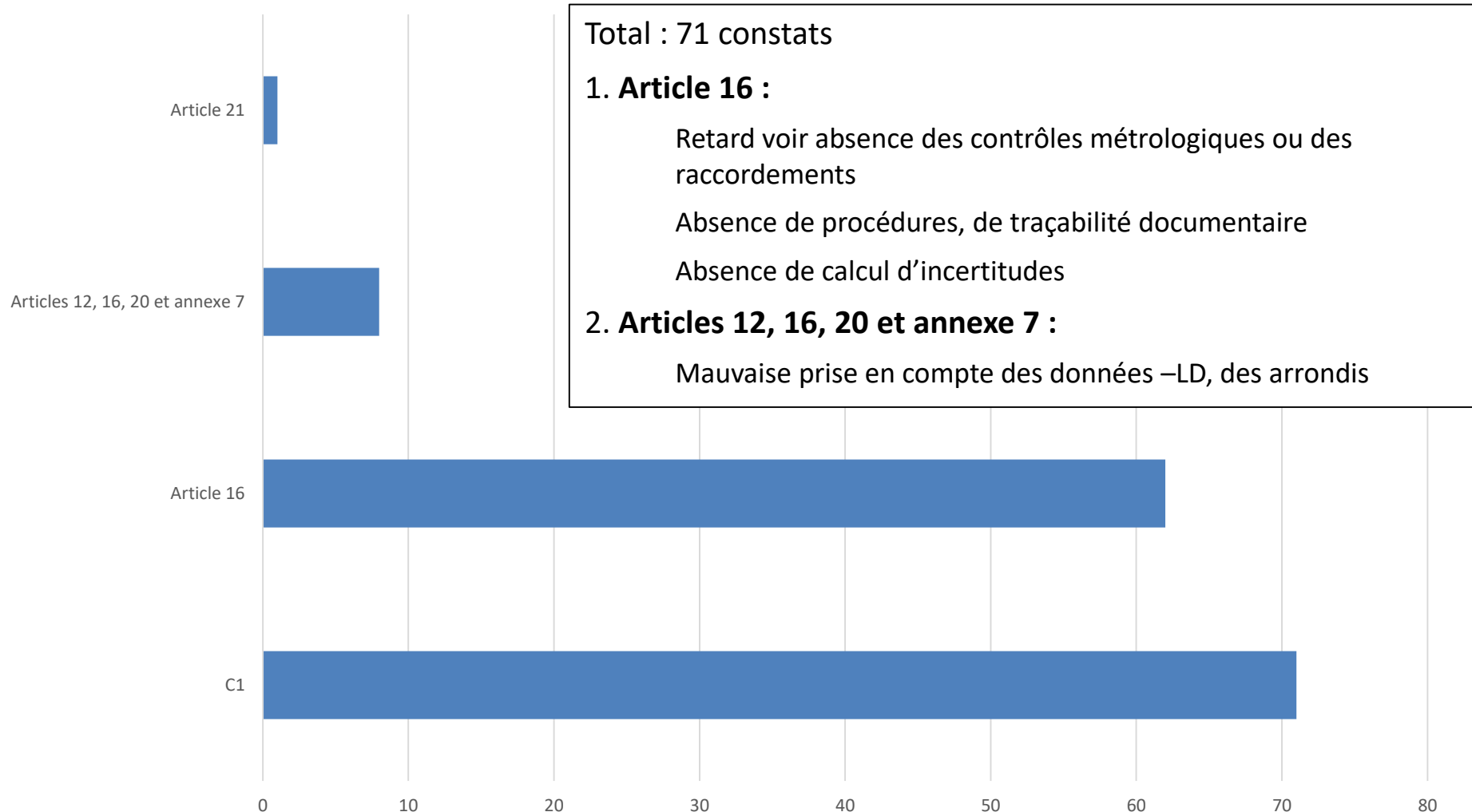
Retard voir absence des contrôles métrologiques ou des raccordements

Absence de procédures, de traçabilité documentaire

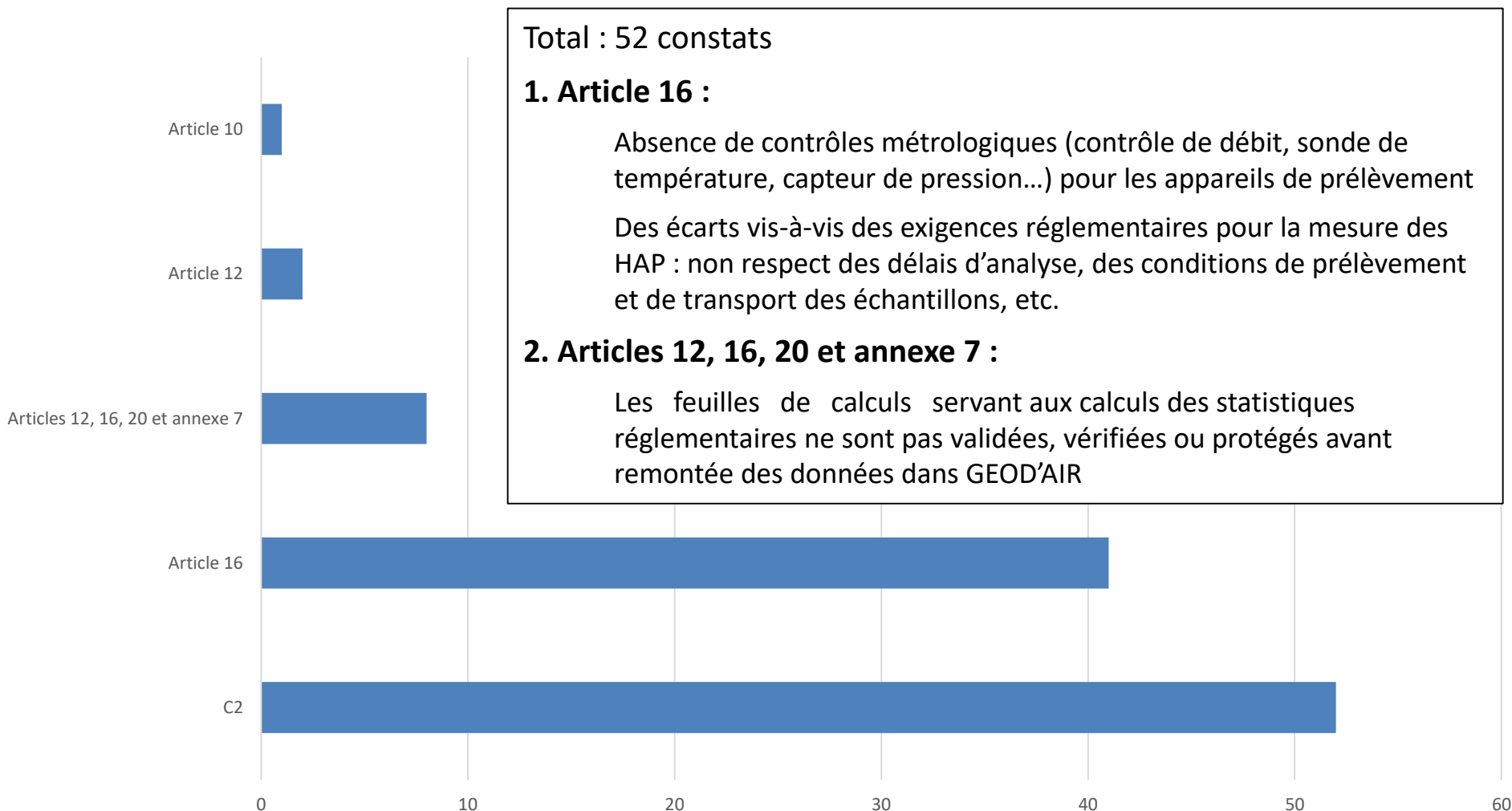
Absence de calcul d'incertitudes

2. Articles 12, 16, 20 et annexe 7 :

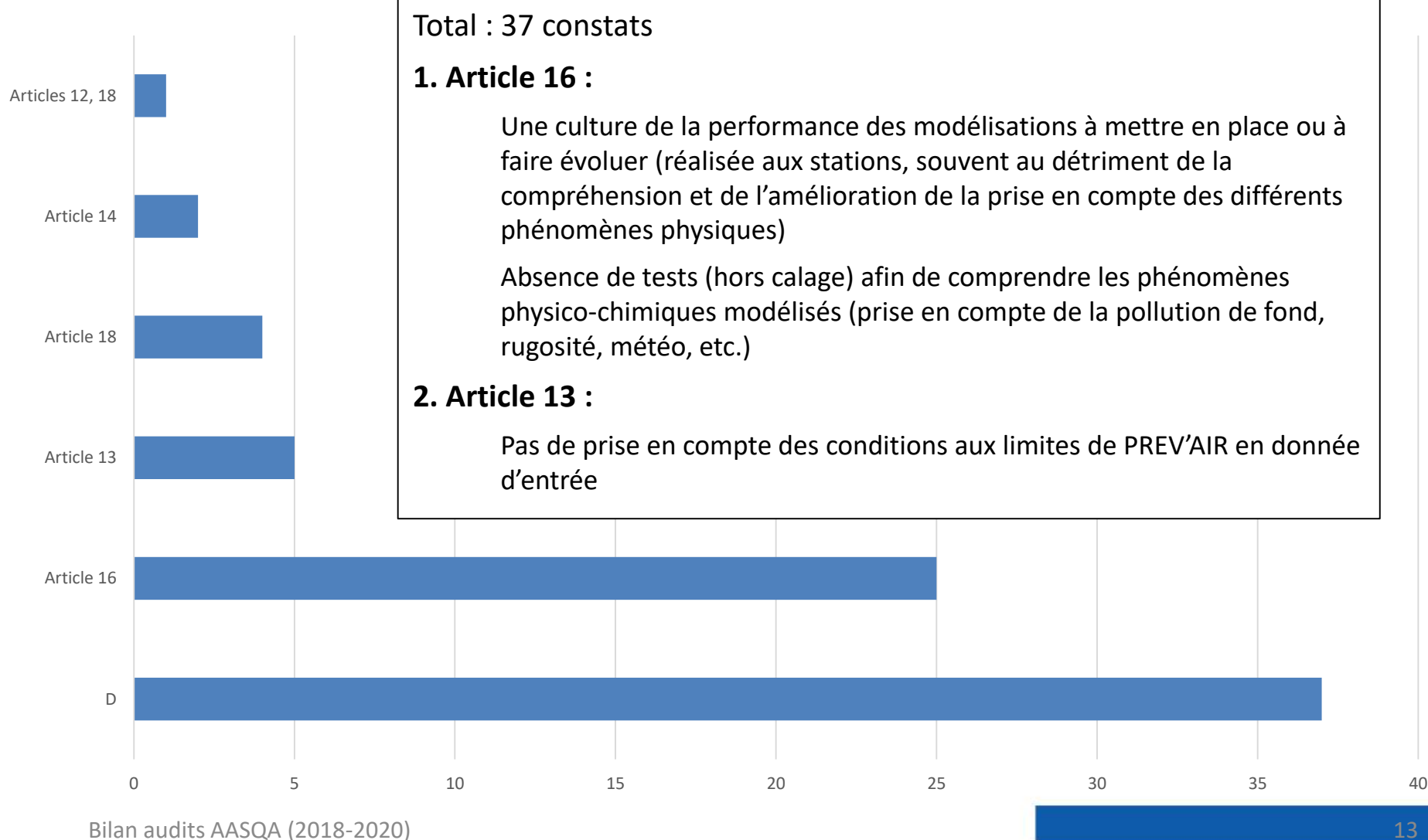
Mauvaise prise en compte des données –LD, des arrondis



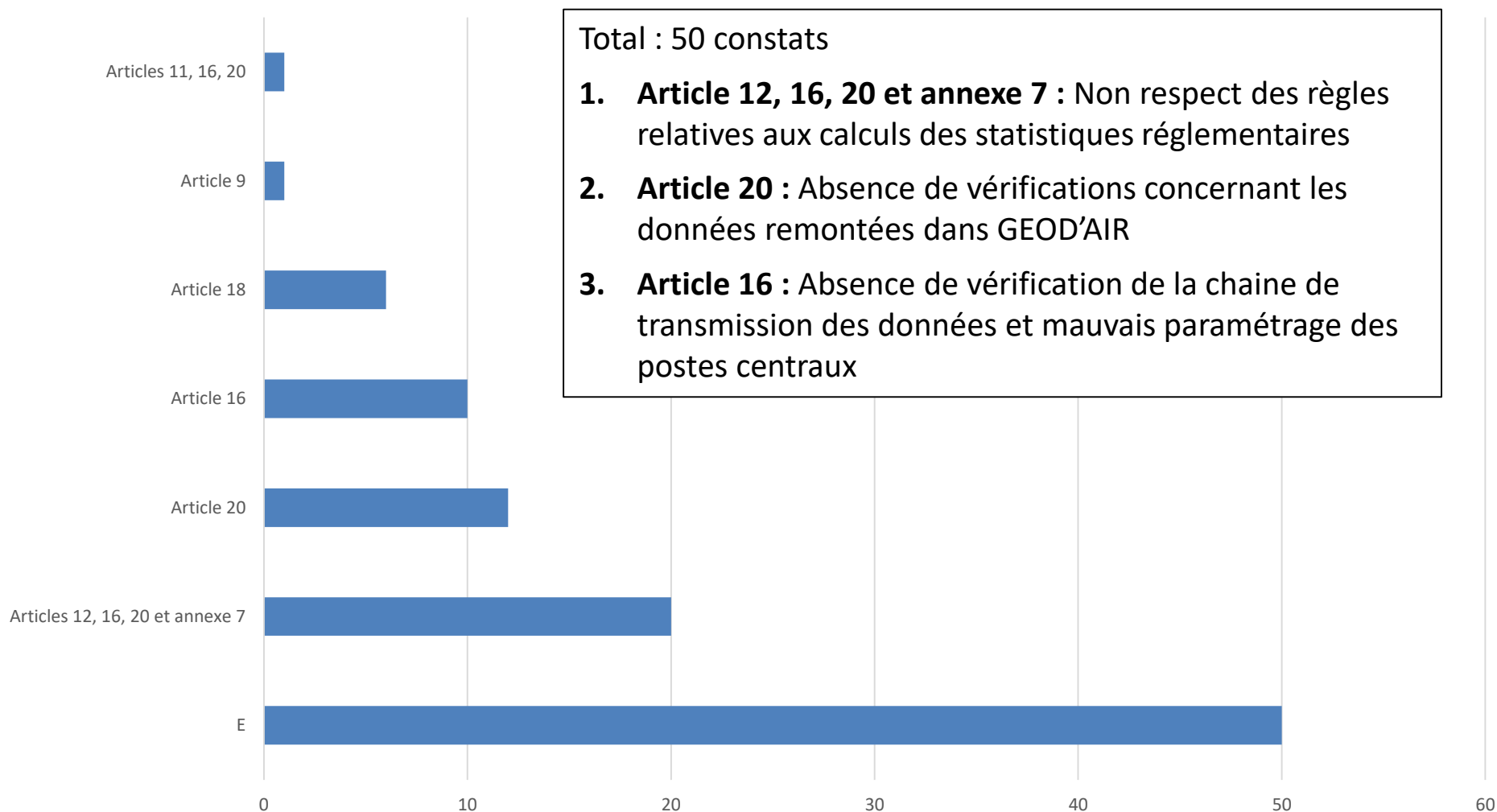
Bilan des constats dans le paragraphe C2 : Mesure des polluants réglementés par prélèvement à analyse différées (arrêté du 19 avril 2017 modifié)



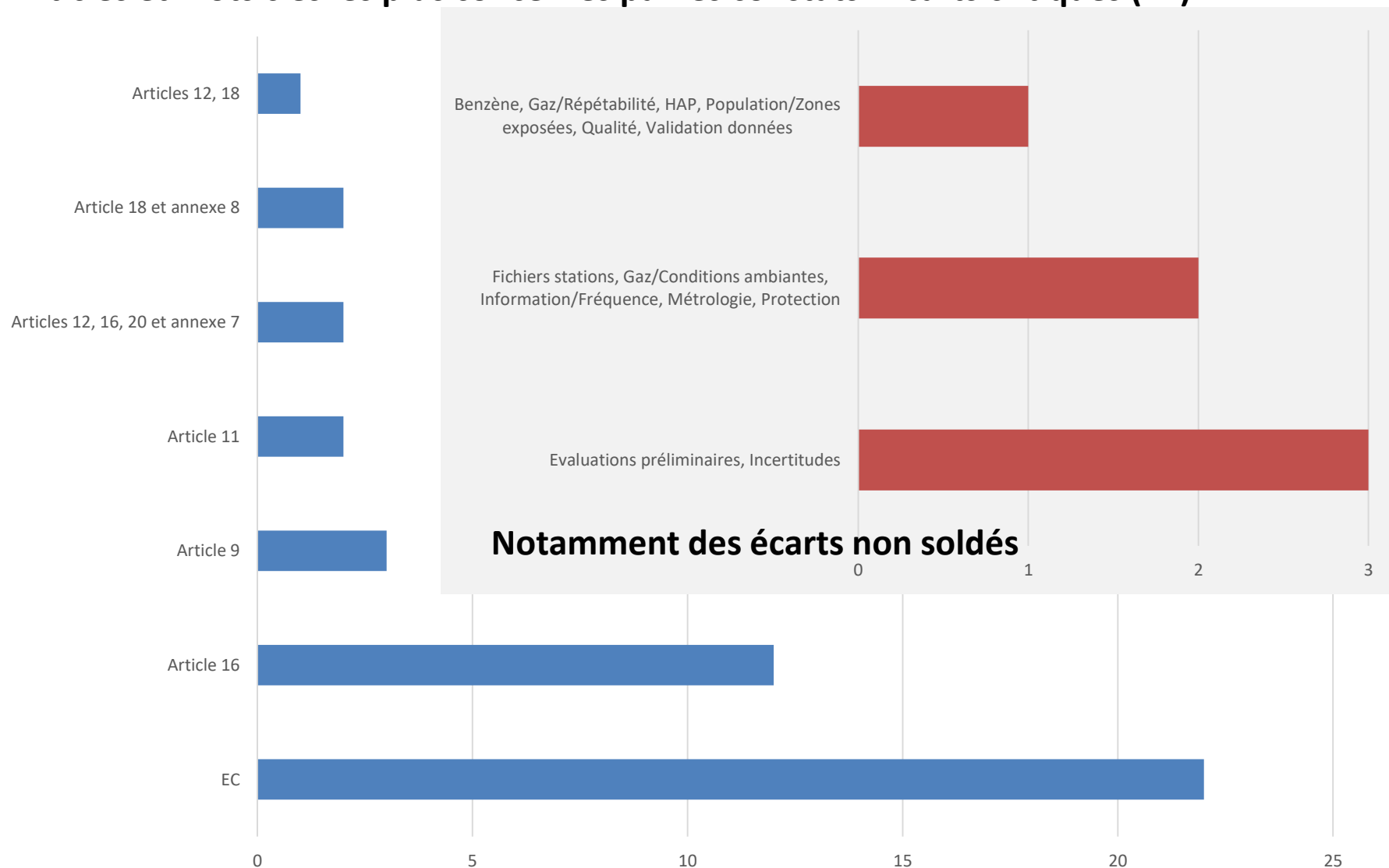
Bilan des constats dans le paragraphe D : Emissions, modélisation, prévision, cartographie et statistiques réglementaires (arrêté du 19 avril 2017 modifié)



Bilan des constats dans le paragraphe E : Acquisition et transmission des données (arrêté du 19 avril 2017 modifié)

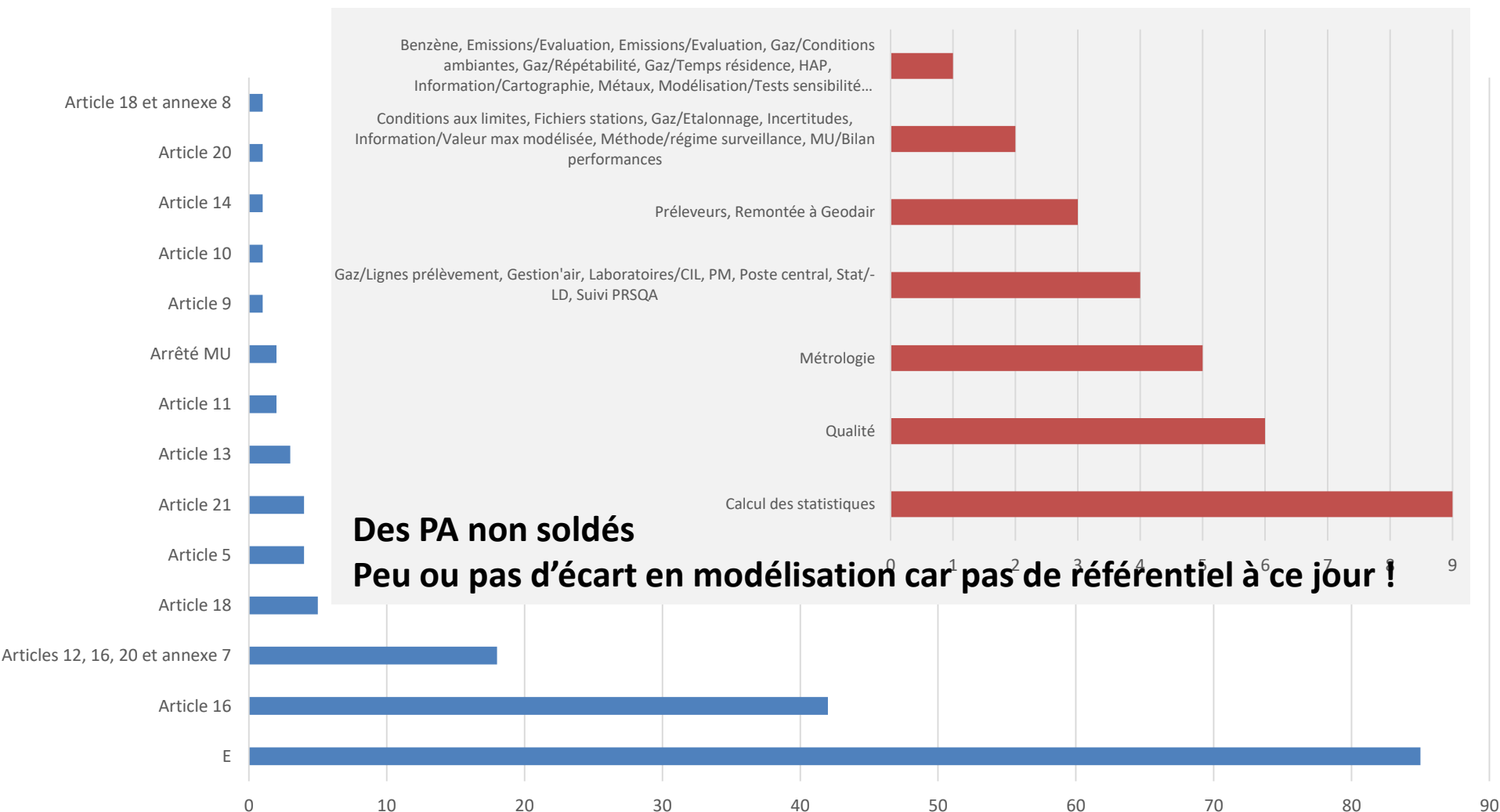


Articles et mots clés les plus concernés par les constats : Ecart critiques (22)

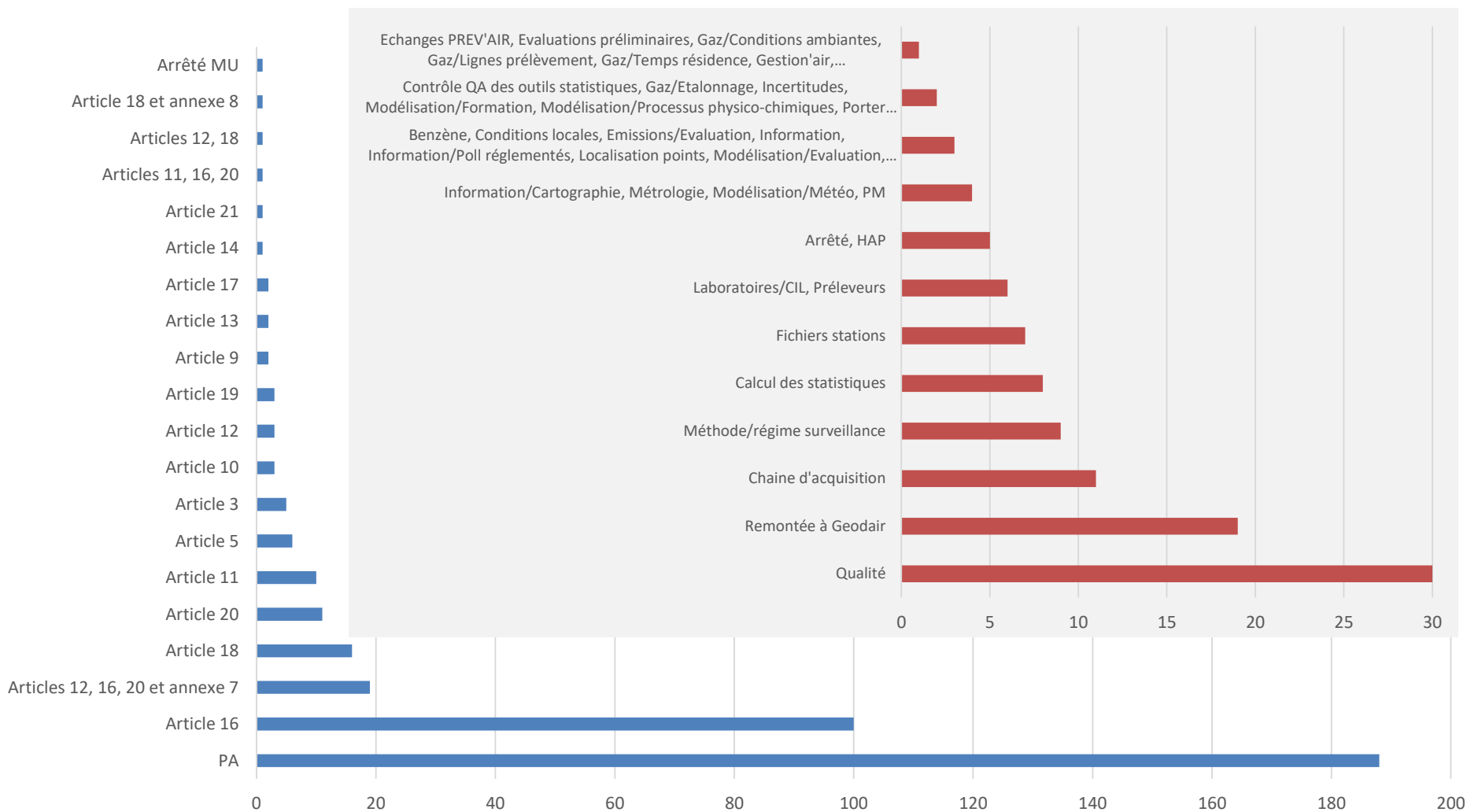


Notamment des écarts non soldés

Articles et mots clés les plus concernés par les constats : Ecart (85)



Articles et mots clés les plus concernés par les constats : PA (188)



Articles de l'arrêté du 19 avril 2017	E	EC	PA	Total général
Article 3			5	5
Article 5	4		6	10
Article 9	1	3	2	6
Article 10	1		3	4
Article 11	2	2	10	14
Article 12			3	3
Article 13	3		2	5
Article 14	1		1	2
Article 16	42	12	100	154
Article 17			2	2
Article 18	5		16	21
Article 19			3	3
Article 20	1		11	12
Article 21	4		1	5
Articles 11, 16, 20			1	1
Articles 12, 16, 20 et annexe 7	18	2	19	39
Articles 12, 18		1	1	2
Article 18 et annexe 8	1	2	1	4
Arrêté MU	2		1	3
Nombre de constats (EC, E et PA)	85	22	188	295

Les articles de l'arrêté présentant le plus grand nombre de constats sont :

Article 16 : Démarches d'assurance de la qualité (154/295)

Dont 42 écarts, 12 écarts critiques

Articles 12, 16, 20 et annexe 7 : Evaluation de la qualité de l'air ambiant, Mise à disposition des données dans «GEOD'AIR», validation et agrégation des données pour les calculs des statistiques réglementaires (39/295)

Dont 18 écarts et 2 écarts critiques

Article 18 : Information du public (21/295)

Dont 5 écarts

Articles 16 de l'arrêté du 19 avril 2017 (mots clés)	E	EC	PA	Total général
Benzène	1	1	3	5
Chaine d'acquisition			9	9
Contrôle QA des outils statistiques			1	1
Emissions/Evaluation			2	2
Evaluations préliminaires			1	1
Gaz/Conditions ambiantes	1	2	1	4
Gaz/Etalonnage	2		2	4
Gaz/Lignes prélèvement	4		1	5
Gaz/Répétabilité	1	1		2
Gaz/Temps résidence	1		1	2
HAP	1	1	5	7
Incertitudes	2	3	2	7
Laboratoires, CIL	4		6	10
Métaux	1			1
Métrologie	5	2	4	11
Modélisation/Données d'entrée			1	1
Modélisation/Evaluation			3	3
Modélisation/Formation			2	2
Modélisation/Météo			4	4
Modélisation/post-traitement			1	1
Modélisation/Processus physico-chimiques			1	1
Modélisation/Rugosité			3	3
Modélisation/Statistiques réglementaires			1	1
Modélisation/Tests sensibilité	1		3	4
PM	4		4	8
Poste central	4			4
Préleveurs	3		6	9
Prévision/Evaluation			1	1
Qualité	6	1	29	36
Remontée à Geodair			1	1
Validation données	1	1	2	4
Total général	42	12	100	154



Les AASQA n'ont pas l'obligation d'être accréditées mais doivent effectuer des mesures traçables, conformément aux exigences fixées par la norme harmonisée pour les laboratoires d'essais et d'étalonnage (NF EN ISO/CEI 17025)

Les sujets récurrents sont :

- **Qualité (A, C1, C2 et D)** : absence de procédure, modes opératoires, documentation qualité (définition des critères, etc.)
- **Métrologie (C1, C2)** : absence, défauts, mise en œuvre partielle des contrôles métrologiques, pas de traçabilité,
- **Laboratoires/CIL (C1, C2)** : pas de cahier de charge pour les laboratoires, pas d'exploitation des résultats des CIL
- **Modélisation (D)** : prise en compte de la météo, absence de tests de sensibilité...). *Pas d'écart car absence de référentiel à ce jour*

Articles 12, 16, 20 et annexe 7 de l'arrêté du 19 avril 2017 (mots clés)	E	EC	PA	Total général
Calcul des statistiques	9		8	17
Stat/Arrondi	1		2	3
Stat/-LD	4		1	5
Stat/LQ	1		1	2
Contrôle QA des outils statistiques			1	1
Protection	1	2	1	4
Remontée à Geodair	1		3	4
Présentation des résultats	1		2	3
Total général	18	2	19	39

Les E et PA associés aux statistiques relèvent le plus souvent d'une mauvaise application du guide d'agrégation 2016 notamment en ce qui concerne le nombre de décimales à conserver, l'unité dans laquelle les mesures doivent être transmises et affichées, la saisie des données manuelles, le calcul de la moyenne associée, et la gestion des arrondis avant comparaison avec les seuils réglementaires. Ces problèmes concernent davantage les mesures manuelles dont les statistiques sont élaborées « à la main » sous Excel.

Bilan des constats concernant l'arrêté du 7 avril 2016 modifié

Total : 5 constats

- Ecart critiques : 0
- Ecart : 2
- Points d'amélioration : 3

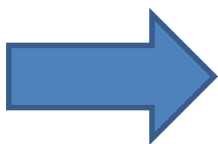
Le bilan cité à l'article 15 de l'arrêté relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant concernant le nombre de dépassements survenus dans l'année écoulée, le n° d'entre eux ayant été prévus et ceux ayant été prévus mais non confirmés a priori, n'est pas disponible du public



Les audits permettent également d'identifier des points fort et des constats de conformité sur tous les domaines couverts par la grille d'audit !!!

Appréciation générale :

- Toujours un très bon accueil de l'équipe d'audit par les AASQA
- Echanges toujours intéressants et constructifs entre le personnel des AASQA et les auditeurs du LCSQA
- Durée de l'audit mieux adaptée à la grille d'audit
- Présence des DREAL/DEAL/DRIEE variant selon les AASQA
- Retour des AASQA concernant le document de suivi des écarts (dont écarts critiques) et points d'amélioration dans les délais avec des plans d'actions en général en accord avec les attendus du LCSQA



Prise en compte de la démarche d'amélioration continue et assurance qualité !

Cependant :

- Le LCSQA observe une meilleure gestion documentaire dans les AASQA certifiées et/ou accréditées : possibilité pour les auditeurs d'aller creuser dans la mise en œuvre de la surveillance car perte de temps moindre pour chercher les documents ou les « preuves » de traçabilité
- Le LCSQA ressent un certain « *désengagement* » vis-à-vis de la qualité et de la métrologie par certaines AASQA car considérées comme « *lourdes à mettre en œuvre* »
- Le LCSQA constate une approche différente des AASQA sur les audits du LCSQA : plusieurs écarts des audits précédents n'avaient pas été traités (5 voire 6 ans après le premier audit...)
- Le LCSQA constate des difficultés voire l'impossibilité pour les « *petites* » AASQA à mettre en œuvre la totalité des exigences des arrêtés : dans certains cas la totalité de la grille ne peut pas être auditée

Le LCSQA rappelle la nécessité de répondre aux exigences de l'arrêté et notamment celles concernant la métrologie et l'assurance qualité afin de maintenir le niveau d'excellence et la fourniture des données de référence par les AASQA dans un contexte où d'autres fournisseurs de données commencent à se positionner

Perspectives : quelques propositions à discuter et à compléter

➤ LCSQA :

- Mise en place d'un questionnaire auprès des AASQA, DREAL/DEAL/DRIEE et BQA concernant les rapports d'audit et les documents de suivi des écarts et points d'amélioration afin de les améliorer en fournissant les informations réellement utiles à chaque acteur
- Prise en compte des difficultés identifiées lors des audits dans le programme de travail du LCSQA et dans les autres instances du dispositif : comitologie, CPS, etc.

➤ AASQA :

- Bilan annuel de l'état d'avancement des actions mises en œuvre suite à l'audit du LCSQA
- Remplissage dans l'outil Gestion'air de l'onglet « questionnaire AASQA » afin de signaler les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des différentes exigences de l'arrêté

➤ BQA-DREAL/DEAL/DRIEE :

- Exploitation du « questionnaire AASQA » disponible dans Gestion'air afin d'identifier les besoins urgents et orienter les lettres de cadrage

Merci